

PIÉMONT DES VOSGES

E

T

R



BARR - OBERNAI - ROSHEIM

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

PETR du Piémont des Vosges



PRÉAMBULE

Vous avez-dit «PETR» ?	3
-------------------------------------	----------

GOVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

1. Territoire du Piémont des Vosges en 2022	4
2. Instances du PETR	5
2.1. Le Bureau Syndical	5
2.2. Le Comité Syndical	6
2.3. Le Conseil de Développement Territorial	6
3. Moyens Humains et Financiers	7
3.1. L'équipe du PETR	7
3.2. Le rapport financier	8

COMPÉTENCES, MISSIONS ET ACTIONS

1. Aménagement du Territoire	9
1.1. L'approbation et le suivi du SCoT	9
1.1.1. L'observatoire des marchés fonciers et immobiliers	9
1.1.2. L'observatoire des logements vacants	10
1.2. Le massif du Mont Sainte-Odile	10
2. Préservation de la Biodiversité	11
2.1. La Trame Verte et Bleue du Piémont des Vosges	11
2.2. Territoires Engagés pour la Nature	12
2.3. La Trame Noire	12
3. Transition Energétique	13
3.1. Le service France Rénov'	13
3.2. La décision d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial	14
4. Mobilité	15
4.1. Le dépliant des itinéraires cyclables	15
4.2. La Fête du Vélo du Piémont des Vosges	15
4.3. Le Trophée 2022 des Mobilités Actives Grand Est	15
5. Le Système d'Information Géographique : un outil au service du territoire	16



Vous avez dit «PETR» ?

Un « Pôle d'Équilibre Territorial et Rural » (PETR) est un établissement public (organisme de droit public doté de la personnalité morale) soumis au régime des « syndicats mixtes » regroupant des Communautés de Communes.

C'est un outil de développement local qui a été créé par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi « MAPTAM ») du 27 janvier 2014.

Le PETR permet de donner une assise juridique pour les projets de territoire, dans un espace de coopération et de mutualisation entre des communautés. Il constitue un cadre d'action pour des démarches territoriales de projets et de solidarité, à l'échelle inter-communautaire.

Le PETR doit permettre une coopération plus facile entre ses communautés membres et de créer des synergies entre elles : il intervient avec elles et pour leur compte, dans les domaines qu'elles lui assignent.

Créé le 1^{er} janvier 2019, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges n'est pas une structure publique supplémentaire. Il résulte en effet de la transformation du Syndicat Mixte du Piémont des Vosges, créé en 2001 et dont l'unique compétence était la charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

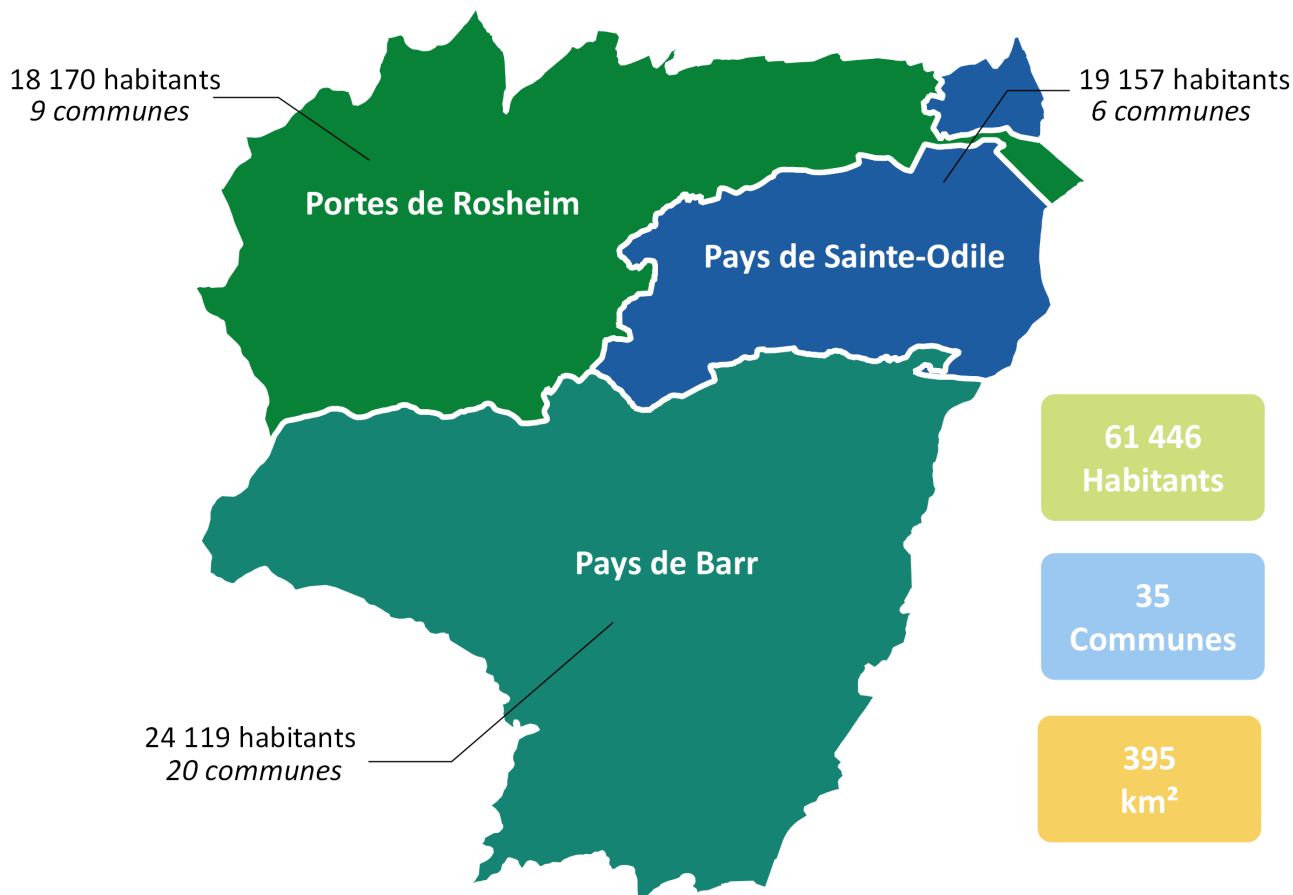
Le PETR du Piémont des Vosges est constitué de la :

- ▶ Communauté de Communes des Portes de Rosheim (CCPR)
- ▶ Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile (CCPO)
- ▶ Communauté de Communes du Pays de Barr (CCPB)

Le PETR a vocation à mobiliser les soutiens financiers découlant des politiques territoriales régionale et européenne.



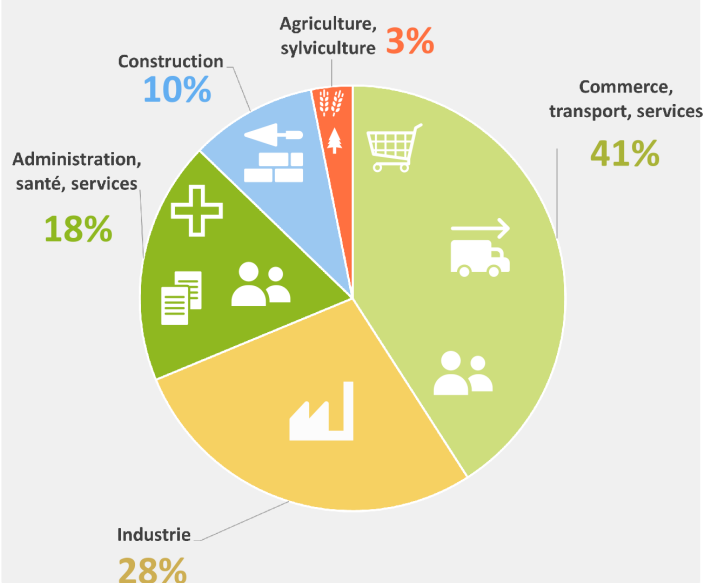
1. Territoire du Piémont des Vosges en 2022



Données INSEE au 1er janvier 2020

Emploi

18 599 emplois (2020)



Économie

2 345 établissements actifs
dont **7,5%** sans salarié

671 entreprises créées en 2021

Occupation du sol

 **19 178 ha** d'espaces naturels et semi-naturels

12 485 ha d'espaces agricoles 

 **4 270 ha** d'espaces artificialisés

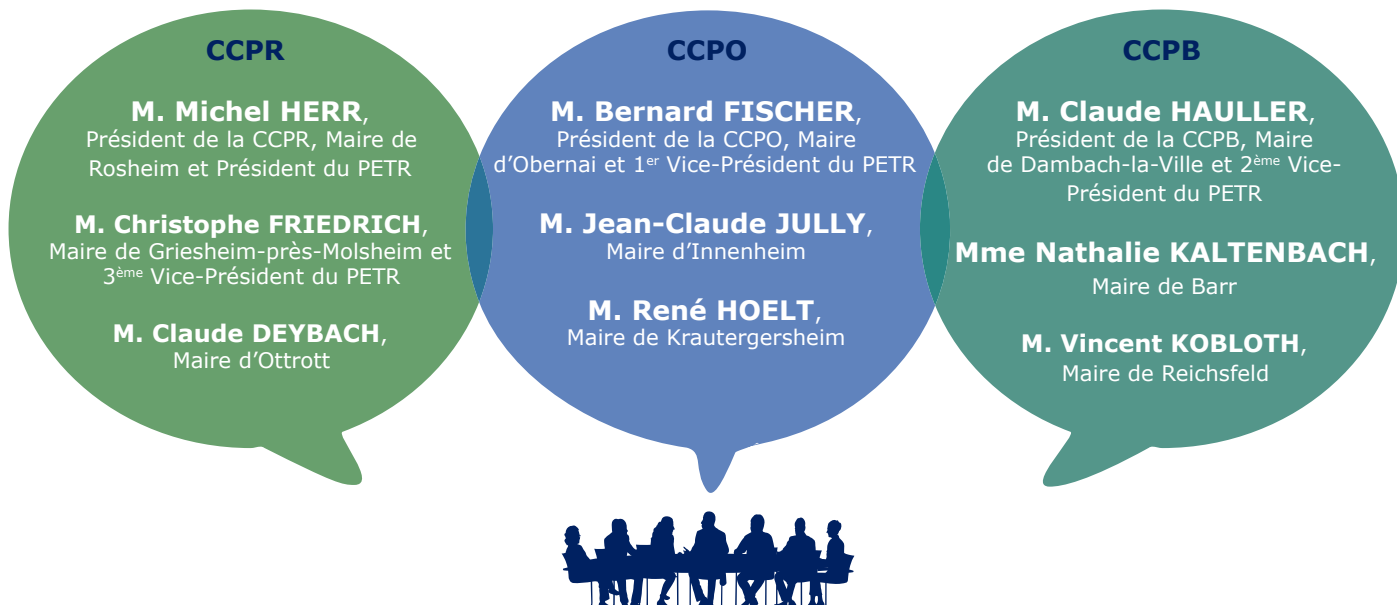
3 600 ha de vigne 

Données DataGrandEst OCSGE2 2019

2. Instances du PETR

2.1. Le Bureau Syndical

Le Bureau Syndical est composé du Président du PETR, Monsieur Michel HERR, ainsi que de 8 autres élus désignés par délibération lors de l'installation du Comité Syndical en 2020. Chaque Communauté de Communes membre du PETR dispose donc de 3 élus au Bureau Syndical.



Pour le bon fonctionnement de la collectivité, dans un souci d'efficacité et de simplification, mais aussi pour répondre rapidement et dans les délais impartis aux sollicitations et avis qu'aurait à émettre le PETR, notamment en matière d'urbanisme, le Comité Syndical a délégué au Président et au Bureau certaines de ses attributions.

Pour l'année 2022, le Bureau Syndical s'est réuni à 7 reprises.



Lors de ses séances, le Bureau Syndical a notamment émis les avis suivants :

► **Le 9 février 2022 à Rosheim :**

- Un avis favorable sur le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile.

► **Le 18 mai 2022 à Barr :**

- Deux avis favorables sur des permis de construire supérieurs à 5 000m² à Dambach-la-Ville, permis pour des extensions de bâtiments d'activités existants au sein de la plateforme.

- Un avis d'attribution de marché public pour la réalisation de la stratégie touristique sur le Piémont des Vosges.

► **Le 17 novembre à Rosheim :**

- Un avis favorable sur la modification n°1 du PLU de Boersch.

- Un avis favorable sur un permis d'aménager pour l'extension de la zone d'activités du Wasen à Dambach-la-Ville.

- Un avis favorable, assorti de rappels quant aux orientations du SCoT sur la qualité des espaces économiques, s'agissant d'un permis d'aménager pour une zone d'activités inscrite au PLUi à Zellwiller.

2.2. Le Comité Syndical

Le Comité Syndical s'est réuni à 2 reprises en 2022 : le 17 février et 22 décembre.

Les décisions prises par le Comité, outre celles relatives au budget et au fonctionnement du PETR, ont permis d'approuver la révision du SCoT du Piémont des Vosges, de valider les stratégies relatives à la Trame Verte et Bleue, à la Trame Noire et au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Elles seront reprises au sein des thématiques abordées dans le présent rapport.



2.3. Le Conseil de Développement Territorial

Le Conseil de Développement (CoDev) du Piémont des Vosges est composé de 30 personnes bénévoles. Il est obligatoire pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) et constitue un organe consultatif de la collectivité.

Composé de 15 hommes et 15 femmes, le mandat des membres du CoDev est calé sur celui des élus : 6 ans.

Le conseil de développement conduit ses travaux sur saisine du PETR mais il peut également s'auto-saisir. Il peut proposer à la collectivité tout sujet qui lui semble refléter une attente de la population.



De gauche à droite : Mme Martine Marchal-Minazzi, Mme Patricia CATENNE et M. Pierre PICARDAT

En raison de la crise sanitaire en début de mandat, le CoDev s'est installé le 25 janvier 2022 à Rosheim en présence des membres du Bureau Syndical.

Depuis, il a élu sa présidente, **Madame Patricia CATENNE**, ainsi que deux vice-présidents qui président pour chacun d'eux une commission thématique : **Monsieur Pierre PICARDAT** pour la commission Economie et Tourisme, **Madame Martine MARCHAL-MINAZZI**, pour la commission Environnement et Mobilité.

Le CoDev est amené à se réunir en plénière, **7 fois en 2022**, mais aussi en commissions.

L'équipe du PETR apporte un soutien technique et logistique.

Le CoDev est chargé de rédiger un rapport annuel d'activités qui sera présenté au Comité Syndical en 2023.

3. Moyens Humains et Financiers

3.1. L'équipe du PETR

En 2022, l'équipe du PETR se composait de 4 agents chargés d'accompagner les élus du territoire dans leurs projets communs. Ils mettent leurs compétences au service des collectivités du Piémont et de ses habitants.

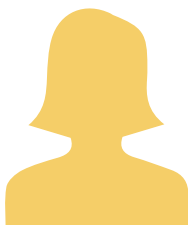
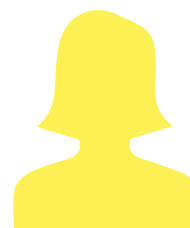


Baptiste KUGLER : Directeur

En poste depuis 2007 et titulaire d'un Master de Droit, il est en charge de l'administration générale du PETR et assure le lien entre les élus du Piémont des Vosges et l'équipe du PETR. Il soumet, prépare et met en œuvre les décisions des élus sur l'ensemble des thématiques abordées par la collectivité et assure la coordination technique avec les Communautés de Communes membres.

Sandra ORFAO : Chargée de mission en développement local

En poste depuis 2018 et titulaire d'un Master en Sciences pour l'Environnement parcours Géographie, elle assiste le Directeur dans le suivi et la mise en œuvre des projets menés par le PETR (SCoT, SARE, TVB, Trame Noire, dépliants touristiques...) et dans les tâches administratives. Elle est également en charge de la communication (site internet, documents de communication...).



Léa PFLUMIO : Chargée de mission Système d'Information Géographique (SIG)

En poste depuis 2021 et titulaire d'un Master Observation de la Terre et Géomatique, elle assure l'administration, l'actualisation et le développement du Système d'Information Géographique pour l'observation territoriale (habitat, consommation foncière, environnement, économie logements vacants...) et la création de cartes et données géographiques à destination des communes et EPCI membres (dépliant mobilité, cartes thématiques, périmètre des baux de chasse...).

Clément VERITE : Conseiller France Rénov'

En poste depuis 2022 et titulaire d'un DUT Génie Civil complété d'une Licence dans le domaine des Energies Renouvelables, il est en charge de l'accompagnement des particuliers, des copropriétaires et des entreprises du petit tertiaire (moins de 1 000m²) dans leurs projets de rénovation énergétique. Sa mission s'inscrit dans le cadre du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique). Il renseigne sur les aides financières possibles et propose des conseils neutres et gratuits pour réaliser des économies d'énergie.

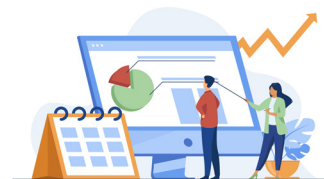


Enfin, le PETR a accueilli pour une durée de 6 mois **Lucas BEAUDRY**, étudiant en Licence Professionnelle "Systèmes d'Informations Géographiques - Diagnostic et Aménagement des Territoires". Il a activement collaboré à l'actualisation de l'observatoire relatif aux marchés fonciers et immobiliers du Piémont.

3.2. Le rapport financier

Présenté en février 2022, les membres du Comité syndical ont approuvé le compte administratif 2021 qui faisait état :

- D'un solde d'exécution de la section d'investissement de **+35 948,93€**
- D'un résultat de fonctionnement de **+134 534,13€**



Ces résultats ont été réaffectés au sein du Budget Primitif 2022 qui a été approuvé comme suit :

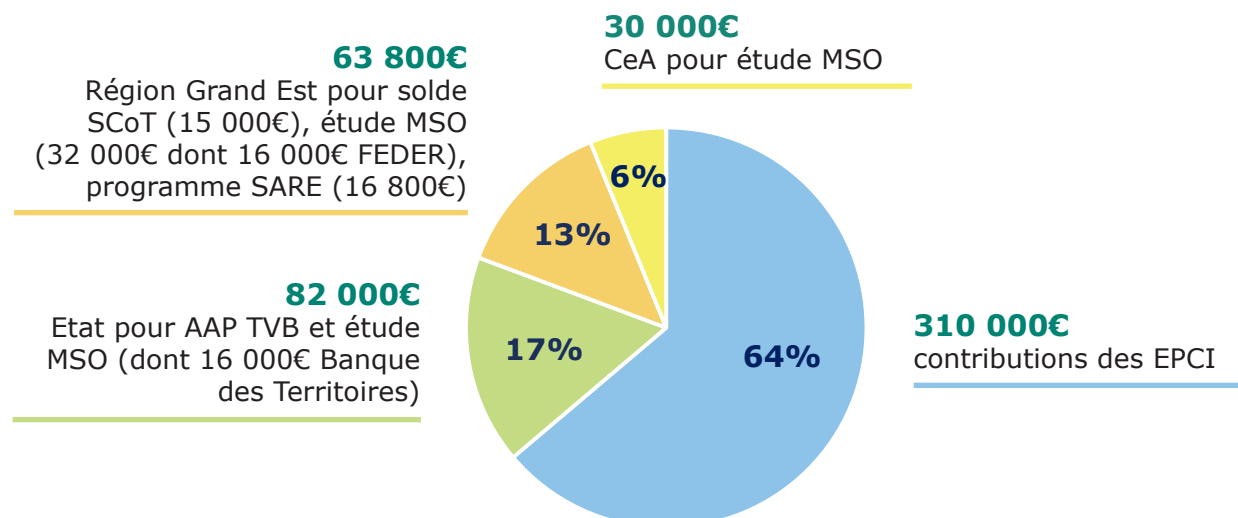
FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	620 334,13€	485 800€
Résultat de fonctionnement reporté	-	134 534,13€
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	620 334,13€	620 334,13€

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	141 948,93€	106 000€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	35 948,93€
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	141 948,93€	141 948,93€

S'agissant plus particulièrement des ressources du PETR, elles s'établissaient de la manière suivante :



1. Aménagement du Territoire

Il s'agit de la compétence « historique » du PETR puisqu'il est issu de la transformation statutaire du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui avait été créé en 2001. Le PETR est l'établissement public en charge du SCoT et intervient en cette qualité dans diverses procédures de planification et d'aménagement.

1.1. L'approbation et le suivi du SCoT

Le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité la révision du SCoT du Piémont des Vosges le 17 février 2022.

Depuis cette date, le PETR est chargé de suivre et mettre en œuvre les orientations inscrites au sein du schéma, c'est à dire d'évaluer les politiques publiques inscrites au SCoT sur des thématiques de logements, développement durable, mobilité, activités économiques...



La révision du SCoT succède à une 1ère version, approuvée en 2007. Il était en effet nécessaire de procéder à une évolution pour intégrer notamment les nouvelles lois et particulièrement les lois Grenelle, ALUR et ELAN...

Cette mise en œuvre du SCoT passe principalement par la mise en place d'observatoires, qui sont traités au sein du Système d'Information Géographique (SIG). Plusieurs observatoires se sont créés lorsque le SCoT a été approuvé en 2007 et sont régulièrement mis à jour comme par exemple l'observatoire de l'habitat, de la consommation foncière, l'atlas des zones d'activités...

D'autres, en revanche, ont été créés plus récemment et particulièrement en 2022. Il s'agit de l'observatoire sur les marchés immobiliers en matière d'habitat et celui sur les logements vacants.

Enfin, un travail conséquent a été réalisé pour que l'ensemble des observatoires soient disponibles via une plateforme cartographique et numérique : un "dashboard". Si cette plateforme est encore en version bêta, il est néanmoins possible de s'y connecter à l'adresse suivante : <https://petr-du-piemont-des-vosges-smpv.hub.arcgis.com/>

1.1.1. L'observatoire des marchés fonciers et immobiliers



Cet observatoire se base sur les actes notariés issus du livre foncier en 2020, dernière année disponible.

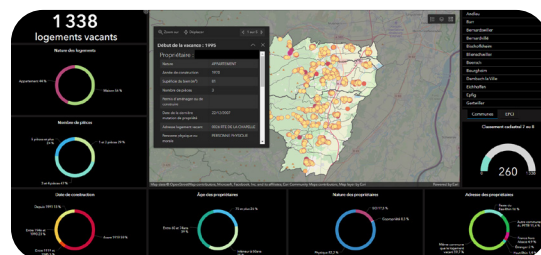
Il permet d'identifier et de spatialiser l'ensemble des transactions immobilières sur le Piémont des Vosges en fonction des biens (maisons, appartements et terrains à bâtir), de leur date de création... Il permet aussi de caractériser les profils d'acheteurs en fonction de leur âge, leur profession et leur provenance.

COMPÉTENCES, MISSIONS ET ACTIONS

1.1.2. L'observatoire des logements vacants

L'observatoire des logements vacants s'intéresse aux logements inoccupés depuis plus de 2 ans. Le PETR a obtenu plusieurs données sur les logements vacants afin de les analyser finement.

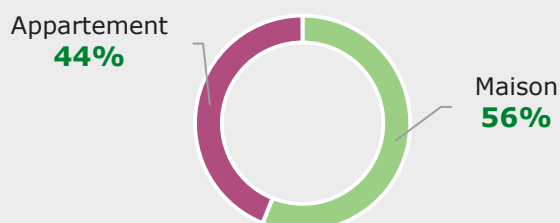
D'après les premiers traitements, le PETR compte 1 338 logements vacants, soit environ 4 années de production de logements.



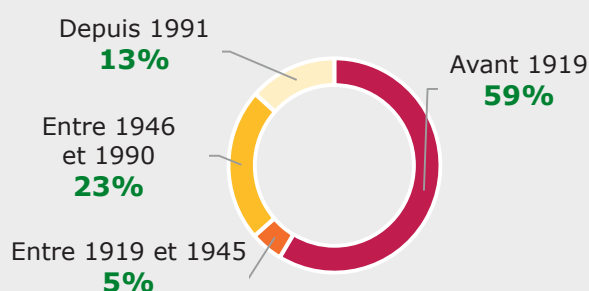
Réalisation d'un Dashboard à partir des données LOVAC millésime 2021

Quelques statistiques sur la vacance dans le PETR :

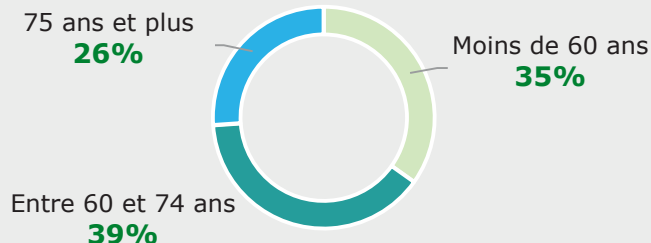
Nature des logements



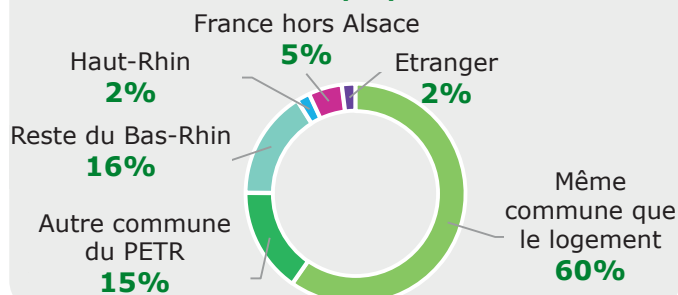
Année de construction



Age des propriétaires



Adresse des propriétaires

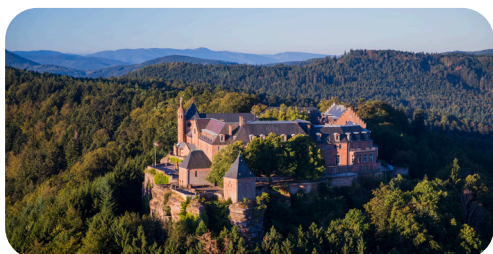


Cette liste doit encore être affinée, notamment par des repérages terrain afin de vérifier la vacance réelle et classer les logements selon leur potentiel de remise sur le marché. Elle sera également transmise aux élus qui connaissent bien leurs administrés.

Une fois la liste validée, le PETR accompagnera les communes volontaires pour l'envoi de courriers et de questionnaires auprès des propriétaires afin de confirmer la vacance du logement et d'en identifier les raisons.

Il s'agit d'un axe important dans la lutte contre les « passoires » énergétiques et l'étalement urbain.

1.2. Le massif du Mont Sainte-Odile



Par délibération en date du 11 février 2021, le Comité Syndical a notifié au groupement INGEROP, Acte2Paysage, ERIC et Alliances (en sous-traitance) le marché de prestation intellectuelle relatif à l'accessibilité au Massif du Mont Sainte-Odile (MSO).

Cette étude est à présent finalisée et un rendu spécifique sera réalisé début 2023.

2. Préservation de la Biodiversité

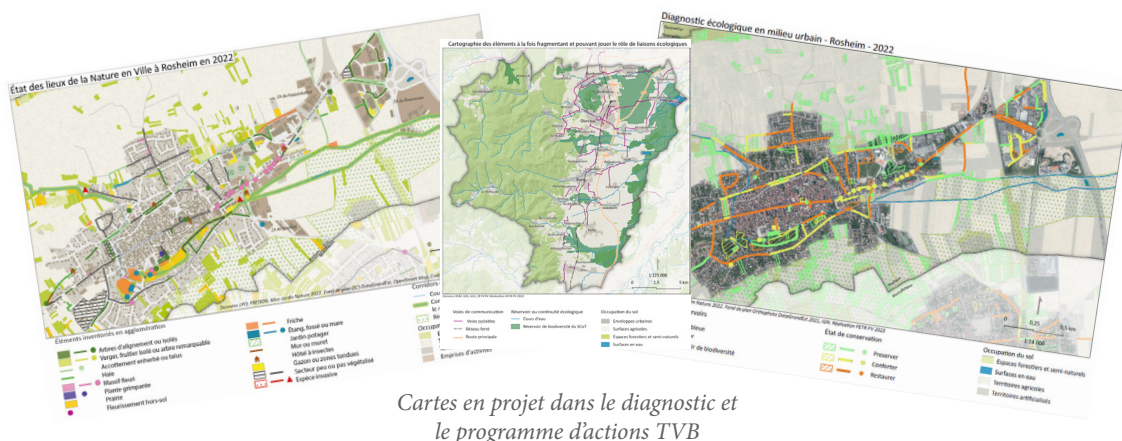
2.1. La Trame Verte et Bleue du Piémont des Vosges

Retenu à l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue (AAP TVB) en 2021 pour réaliser une étude de programmation environnementale et passer à l'action, le Comité Syndical, **par délibération en date du 17 février 2022**, a retenu le groupement composé de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Alsace, la FREDON Grand Est et Mon Jardin Nature pour la réalisation de cette prestation intellectuelle.

L'étude de programmation environnementale est articulée autour de trois axes :

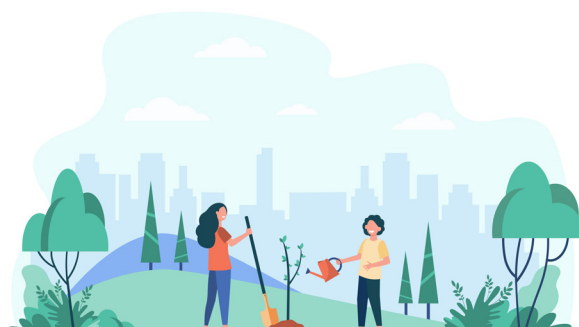
- **Axe 1** : La restauration de la TVB du SCoT hors zones urbaines
- **Axe 2** : La déclinaison de la TVB en milieu urbain : la nature en ville
- **Axe 3** : Les ceintures vertes de vergers : espaces de transition entre le tissu urbain et les milieux agricoles et naturels

L'étude a été conclue pour un montant de 137 000€ TTC, aidée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.



Depuis la notification du marché, le groupement s'est rendu dans les communes du territoire pour une analyse terrain et rencontrer les élus et acteurs locaux.

Cette étude sera finalisée début 2023 avec le rendu du diagnostic complet sur la Trame Verte et Bleue du Piémont des Vosges et la réalisation du programme d'actions comprenant les fiches actions.



Arbre remarquable à Niedernai - Visite sur le terrain en présence de Mme RUSCHER

COMPÉTENCES, MISSIONS ET ACTIONS

2.2. Territoires Engagés pour la Nature



Le PETR a reçu la reconnaissance de « **Territoires Engagés pour la Nature** » (TEN) pour la période 2022-2024, suite à sa candidature auprès de l'Office Français de la Biodiversité et de la Région Grand Est en mars 2022.

L'initiative TEN vise à faire émerger, reconnaître, accompagner et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités locales. Elle permet de mettre en relation les collectivités par le biais du club des engagés afin de partager leurs expériences et bénéficier d'outils mutualisés.

Engagé dans plusieurs projets de préservation de la biodiversité et de développement durable, le PETR a été reconnu pour les actions suivantes :

- La mise en œuvre de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Le portage des actions en faveur de la Trame Verte et Bleue (phase 1 et 2)
- Le portage du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Enfin, pour marquer cette reconnaissance, le PETR a reçu un trophée et un diplôme en novembre 2022. Ne pouvant être présent à la cérémonie de remise à Montier-en-Der, le Président a enregistré un message vidéo de remerciements, diffusé lors de cette journée.



2.3. La Trame Noire

La trame noire est un réseau formé de corridors écologiques caractérisé par une certaine obscurité. Née dans le sillage de la trame verte et bleue, l'objectif de la trame noire est de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse.

Par délibération du Comité Syndical en date du 17 février 2022, les élus ont manifesté l'intérêt de poursuivre leur action en matière de restauration de continuité écologique et de compléter cette stratégie par la sollicitation d'aides pour réaliser une étude Trame Noire.

Le projet intitulé « **Trame Noire du Piémont des Vosges : Identification d'un réseau écologique nocturne** » sera soutenu par l'Etat (DREAL Grand Est) et l'Union Européenne (FEADER) dans le cadre de l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue 2022.

Un marché public a été lancé fin 2022 pour retenir un prestataire, l'étude débutera au premier trimestre de l'année 2023.



3. Transition Energétique

3.1. Le service France Rénov'



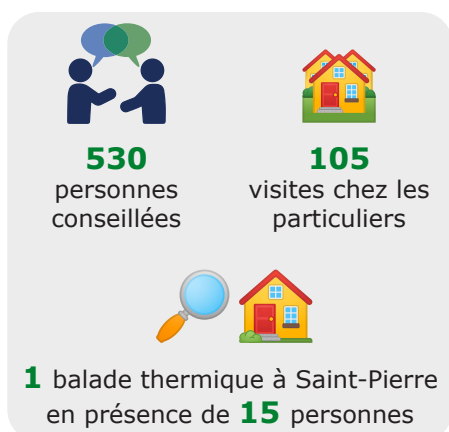
Depuis début janvier 2022, le Piémont des Vosges est doté du service France Rénov'.

Le service France Rénov' est le service public informant et accompagnant gratuitement les particuliers, copropriétaires et entreprises du petit tertiaire (moins de 1 000m² de surface) dans leur démarche de rénovation énergétique.

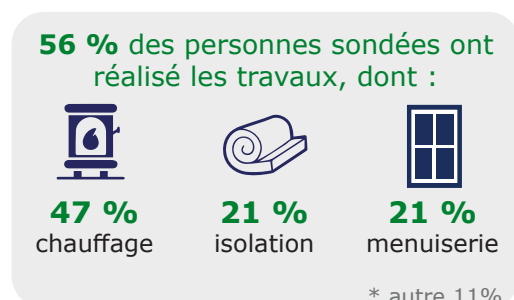
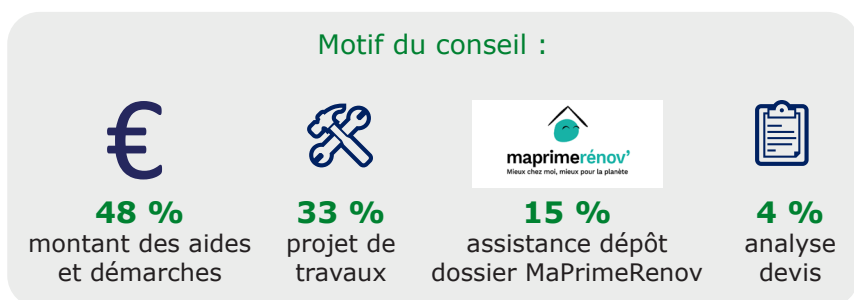
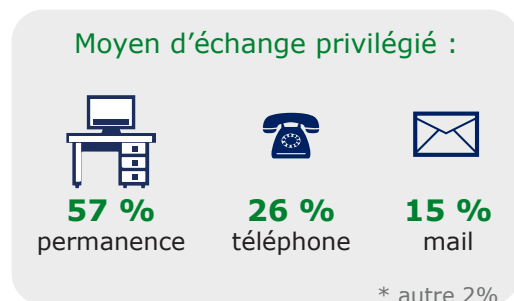
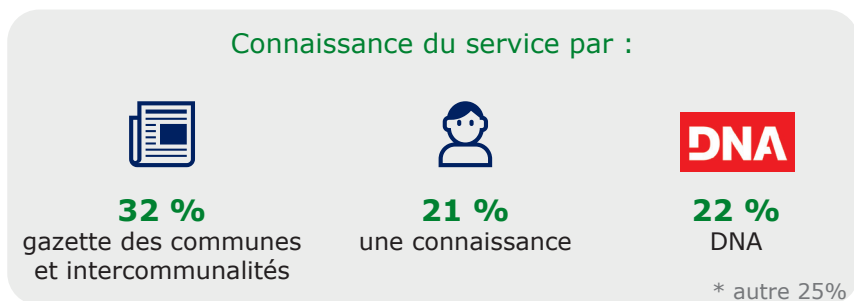
Les conseillers proposent des informations personnalisées, objectives, indépendantes et gratuites et un accompagnement technique global permettant au maître d'ouvrage de mener à bien son projet de rénovation énergétique. Ils clarifient le projet pour un passage à l'acte sécurisé.

Ce service s'inscrit dans le cadre du déploiement du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) soutenu par la Région Grand Est, l'ADEME et en partenariat avec la SEM Oktave.

Pour sa 1^{ère} année, le service France Rénov' c'est :



D'après un sondage réalisé auprès des personnes conseillées au 1^{er} trimestre 2022 :



3.2. La décision d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial



Le PCAET correspond à l'expression du projet de développement d'un territoire en matière de sobriété énergétique, de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ce changement. Il constitue un outil transversal de planification stratégique et opérationnel pour les collectivités territoriales, qui prendra en compte l'ensemble des problématiques du climat, de l'air et de l'énergie.

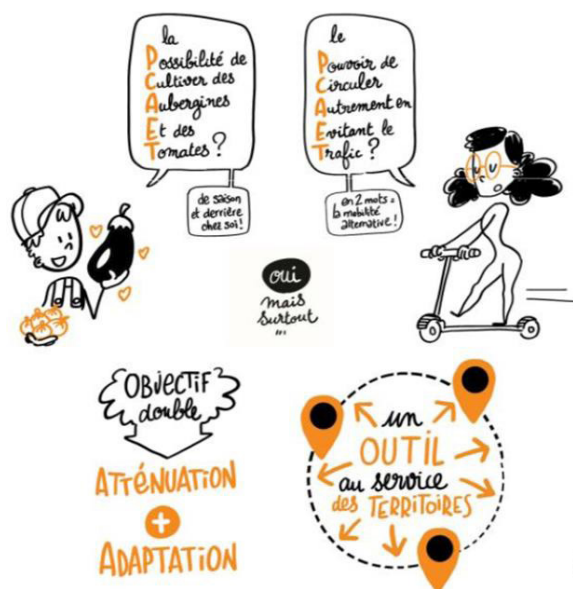
Il doit permettre d'impliquer les collectivités, les entreprises, et de façon générale l'ensemble des acteurs jusqu'aux habitants, en fixant des objectifs territorialisés chiffrés en matière de réduction d'émission de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de développement des énergies renouvelables ou encore d'adaptation au changement climatique.

Au cours de l'année 2022, le PETR a :

- procédé à une phase de benchmark
- réuni les 3 Présidents de Communautés de Communes à Barr pour une présentation du PCAET de la Communauté de Communes du Pays de Barr
- présenté la stratégie d'élaboration du PCAET

Sur le territoire, les trois communautés de communes ont délibéré pour transférer la compétence d'élaboration du PCAET et notamment définir l'ensemble de la stratégie qui sera à décliner sur différentes échelles : Piémont, intercommunalités, communes...

Le 22 décembre 2022, le Comité Syndical, successivement à la présentation de cette stratégie, a unanimement décidé, par voie de délibération, de confier l'élaboration du PCAET au PETR.



Si le PETR pourra porter des actions collectives et transversales notamment dans la mobilisation des acteurs ou dans l'articulation avec les autres documents stratégiques (SCoT, SRADDET...), le rôle des trois intercommunalités sera déterminant notamment pour :

- porter des actions opérationnelles dans leur champ de compétence
- participer à la mobilisation des acteurs du territoire ;
- mettre en œuvre un pilotage plus local...

4. Mobilité

4.1. Le dépliant des itinéraires cyclables

Au cours de l'année 2022, le PETR a porté le projet de réalisation d'un dépliant sur les itinéraires cyclables du territoire à destination de la population et des visiteurs. Plusieurs réunions techniques avec les élus et les agents des communautés de communes en charge du tourisme et/ou de la mobilité, les Offices de Tourisme, l'ADT et la CeA se sont tenues.



Recto et Verso du dépliant

Le dépliant présente l'ensemble du réseau cyclable à l'échelle du Piémont des Vosges et propose 12 circuits sur le territoire.

Le coût total du projet s'élève à 7 063,63€ pour la conception graphique, l'impression à 15 000 exemplaires, ainsi que les traductions en allemand et en anglais.

4.2. La Fête du Vélo du Piémont des Vosges

Le dimanche 22 mai 2022, s'est tenue la première édition de la Fête du Vélo du Piémont des Vosges, organisée par les 3 Communautés de Communes et le PETR. Cet événement familial a été un véritable succès, de nombreuses animations et plusieurs circuits étaient proposés.

Le PETR a pris en charge les dépenses dédiées à la communication et la sécurité pour un coût total de 9 825,20€.

Une seconde édition se déroulera le dimanche 18 juin 2023.



4.3. Le Trophée 2022 des Mobilités Actives Grand Est

Afin de valoriser cette première édition de la Fête du Vélo du Piémont des Vosges, le PETR associé aux 3 Communautés de Communes, a déposé un dossier de candidature auprès de l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est.



Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement co-piloté par la Préfecture de Région et les services de l'Etat, l'Agence Régionale de Santé Grand Est et la Région Grand Est.

L'opération « Fête du Vélo du Piémont des Vosges » a retenu l'attention du jury qui lui a attribué le trophée « Coup de cœur 2022 ». **Une remise officielle sera organisée en 2023 sur le territoire du PETR.**

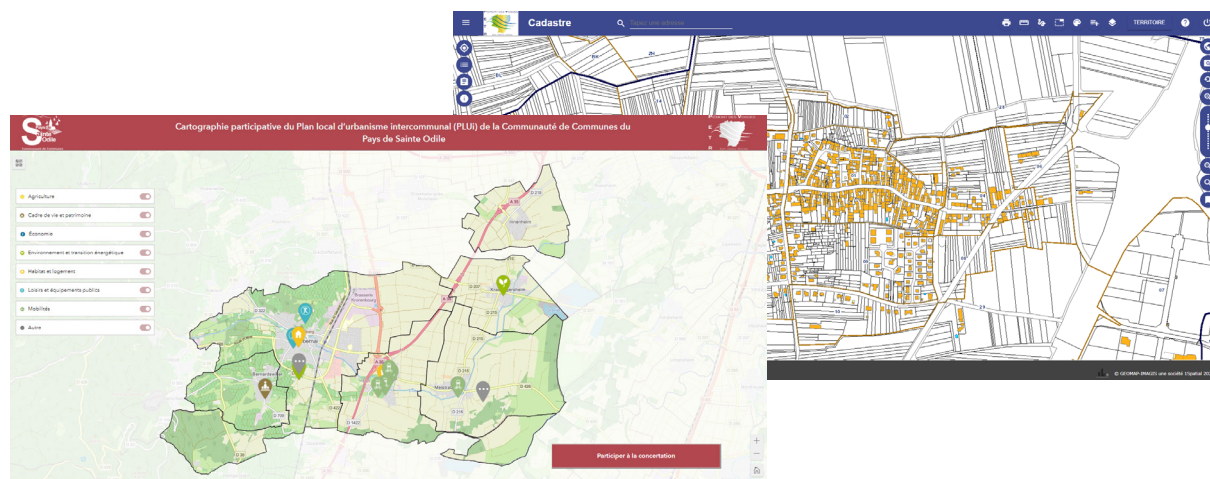
5. Le Système d'Information Géographique : un outil au service du territoire

Depuis 2007, le PETR dispose d'un Système d'Information Géographique (SIG) et d'une personne à temps complet pour assurer ce service.

Créé pour assurer le suivi et la mise en œuvre du SCoT par la mise en place d'observatoires thématiques, le SIG s'est sans cesse développé pour proposer plusieurs services à destination des collectivités du Piémont.

Ainsi, depuis quelques années, le PETR administre la plateforme GéoPiémont, plateforme numérique qui permet à la centaine d'utilisateurs (élus, techniciens des communes et intercommunalités) de consulter plus d'informations liées notamment à l'ensemble de la matrice cadastrale, aux données en matière d'urbanisme (PLU, servitudes...), aux réseaux...

Outre ce service, le PETR accompagne également les collectivités du Piémont pour toute demande relative à la cartographie. A titre d'exemple, une carte interactive pour la concertation du PLUi de la CCPO a été réalisée afin que les habitants puissent émettre des remarques ou propositions lors de l'élaboration du plan.



Carte interactive PLUi de la CCPO et plateforme GéoPiémont

Enfin, la nouvelle période de location des chasses implique pour les communes de se préparer dès à présent à la campagne de renouvellement des baux de chasse. Dans ce contexte, le PETR a proposé d'accompagner gratuitement les communes qui le désirent pour établir les listes de propriétaires et numériser les périmètres des baux de chasse.



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PIEMONT DES VOSGES

38 rue du Maréchal Koenig - BP 88 - 67213 OBERNAI Cedex

Tel : 03 88 47 02 80